

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
8 décembre 2022**

Date de convocation : 01/12/2022

Date d'affichage : 01/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Olivier LE BIHAN et Delphine PRIGENT

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU

Rachel BOUTOUILLER a été élue secrétaire de séance.

1-3 Autorisation d'engager des crédits d'investissement en 2023 avant le vote des Budgets Primitifs 2023

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, présente le dossier : en prévision de la gestion des dépenses d'investissement en début d'année suivante et afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution des opérations d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2022. Cette autorisation vaut jusqu'au vote du budget primitif soit au plus tard le 15 avril 2023.

Budget général de la Commune :

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Chapitres – articles	Budget 2022	¼ du Budget en 2023
16	183 000 €	45 750 €
20	45 000 €	11 250 €
204	120 000 €	30 000 €
21	650 768 €	162 692 €
23	1 300 000 €	325 000 €
27	1 500 €	375 €
total	2 300 268 €	575 067 €

Budget Annexe Lotissement Eric Tabarly :

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Chapitres – articles	Budget 2022	¼ du Budget en 2023
040	271 697,00 €	67 924,00 €
16	0,00 €	0,00 €
total	271 697,00 €	67 924,00 €

Budget Annexe Lotissement des Primevères :

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Chapitres – articles	Budget 2022	¼ du Budget en 2023
040	149 764,00 €	37 441,00 €
16	0,00 €	0,00 €
total	149 764,00 €	37 441,00 €

Budget Annexe Lotissement des Hortensias :

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Chapitres – articles	Budget 2022	¼ du Budget en 2023
040	66 857,00 €	16 714,00 €
16	0,00 €	0,00 €
total	66 857,00 €	16 714,00 €

Le débat s'engage : Charles de KERMENGUY informe le Conseil du fait que son Groupe ne votera aucune des décisions relatives aux budgets 2023. Roger GUILLOU répond que la présente délibération est d'ordre purement technique. Elle est votée chaque année en décembre, à la demande des Services de la Trésorerie, afin de ne pas paralyser l'activité de la Commune. En effet, en l'absence de cette délibération, aucun mandat ne peut être payé en Investissement avant la date du vote des Budgets, en mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'autorisation d'engager des dépenses en Section d'Investissement, avant la date du vote des BP 2023.



Fait à CLEDER, le 12 décembre 2022
 Pour extrait certifié conforme
 Gérard DANIELOU
 Maire de CLEDER